

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT DE REMONTÉES MÉCANIQUES en ÉTÉ

## Domaine Skiable de La Rosière (DSR)

SAS au capital de 2 000 000€

RCS n° 444 425 169 – Chambéry

Siège social : 956 Route du Col du Petit St Bernard – Maison du Ski – 73700 MONTVALEZAN

Tel : +33 (0)4 79 40 12 00, [dsr@dsr-larosiere.com](mailto:dsr@dsr-larosiere.com)

TVA intracom : FR 43 444 425 169

Exploitant le domaine skiable de La Rosière-Montvalezan

Ci-après dénommé « l'exploitant »

### ► GENERALITES

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) s'appliquent à l'ensemble des titulaires de titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé « le Client ») donnant l'accès à la Remontée Mécanique de La Rosière et/ou celle de La Thuile d'Aoste Italie.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un titre de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé « le Titre ») implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes CGVU sans préjudice des voies de recours habituelles.

### ► LE TITRE (Art. 1)

Le Titre est déterminé pour un domaine de validité, une durée, une catégorie de personnes et il n'est utilisable que sur les remontées mécaniques du domaine pour lequel il a été émis.

Tout Titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur la (les) remontée(s) mécanique(s) pour lequel(s) il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit durant la périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées à la caisse de l'exploitant ou sur le site internet, sous réserve des conditions météorologiques ou conjoncturelles.

Tout Titre dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée est strictement personnel, incessible et intransmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

Le Titre est délivré sur un support dit « Mains Libres ». Le contrôle se fera donc par des bornes de mises en place à cet effet.

### ► PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE (Art. 2)

La vente d'un Titre Semaine et Saison est subordonnée à la prise d'une photographie du client.

Cette photographie sera conservée par DSR dans son système informatique de billetterie pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions de Titres, sauf opposition de la part du Client reçue par courrier ou e-mail.

Ces 2 types de forfaits sont aussi nominatifs.

### ► TARIFS (Art. 3)

Tous les tarifs sont affichés au point de vente de l'exploitant et visibles sur le site internet [www.larosiere.ski](http://www.larosiere.ski). Ces tarifs sont exprimés en Euros et toutes taxes comprises tenant compte du taux de TVA en vigueur.

La Gratuité est proposée aux Enfant de – de 5 ans et aux personnes de 75 ans et + (sur présentation d'un justificatif d'âge)

Une réduction est proposée aux Enfant de 5 à 12 ans inclus

La détermination de l'âge du Client à prendre en compte sera celui du jour de début de validité du Titre. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

► **MODALITES DE PAIEMENT (Art. 4)**

Toute délivrance d'un Titre donnera lieu à un paiement du tarif correspondant en Euros :

- soit en espèces en Euro, soit par carte bancaire : Visa – EuroCard – MasterCard – American Express, soit par chèques-vacances en cours de validité émis par l'ANCV.

► **CONTRÔLE DES FORFAITS RM (Art. 5)**

Le Client doit être porteur de son Titre durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée afin de pouvoir être présenté à tout agent de l'exploitant qui est en droit de le lui demander.

L'absence de Titre, son usage détourné (non-respect de la catégorie d'âge, titre périmé ou falsifié, échange, etc...), le non respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques est passible de poursuite et d'indemnité forfaitaire. Ces infractions constatées par les agents de l'exploitant feront l'objet de sanction.

► **PERTE ou DESTRUCTION du Titre (Art. 6)**

En cas de perte ou de casse le Client doit en faire la déclaration aux caisses. Après vérification d'usage, un nouveau Titre sera délivré pour la durée restant à courir : le Titre déclaré perdu, cassé sera neutralisé.

► **REMBOURSEMENT (Art. 7)**

Dans le cas où un Titre délivré n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, celui-ci ne sera ni remboursé, ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au Client et ce, quelle que soit la durée.

► **RECLAMATIONS (Art. 8)**

Toute réclamation et pièces justificatives doivent être adressées à l'exploitant via le formulaire en ligne disponible sur [www.larosiere.ski/contacts](http://www.larosiere.ski/contacts) .

► **RESPECT DES REGLES DE SECURITE (Art. 9)**

Tout titulaire d'un Titre est tenu de respecter le règlement de police affiché au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes le complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction.

► **COVID-19 : DISPOSITIONS PARTICULIERES (Art 10)**

**Respect des mesures et règles sanitaires**

Suite aux mesures sanitaires (et dispositions futures éventuelles) pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'exploitant a mis en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites « barrières ». Le Client est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. Tout Client titulaire d'un Titre est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, le Client s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

► **PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (Art. 11)**

L'ensemble des informations demandées par l'exploitant pour la délivrance d'un Titre est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Titre ne pourra intervenir. Concernant les Titres personnalisés, les données sont collectées à des fins de contrôle

Certaines données (adresse postale, e-mail, n° Tél.) pourront être demandées au Client pour un traitement automatisé dont l'objectif est la constitution d'une base de données billetterie ; la sécurité et la confidentialité de ces données sont garanties par l'exploitant. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'exploitant.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée par la loi du 06/08/2004 n°78-17, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes à recevoir des offres commerciales par e-mail ou téléphone, en vertu de la loi LCEN n° 2004-575 du 21 juin 2004 et de suppression des données qui le concerne auprès de l'exploitant par E-mail à [dsr@dsr-larosiere.com](mailto:dsr@dsr-larosiere.com) ou par courrier à l'adresse suivante : DSR – Service Commercial – Maison du Ski – La Rosière 1850 – 73700 MONTVALEZAN. En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

**► TRADUCTION ET LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES (Art.12)**

Ces présentes CGVU sont établies uniquement en Français. Elles sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français. En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (ex.: conciliation), tels que prévus à l'article L133-4 du code de la consommation.

A défaut de règlement à l'amiable, le litige sera porté par la partie la plus diligente devant les tribunaux compétents.